



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 1^{er} juin 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria**

**Rapport du Groupe d'experts sur le Libéria,
établi en application du paragraphe 22 de ladite résolution**

Rectificatif

1. Page 18

Remplacer le tableau 1 par le tableau ci-après

2. Paragraphe 154

Au lieu de 29 mars 2003 *lire* 29 mars 2004



Tableau 1
**Livraisons d'armes présumées à l'aéroport international
 de Robertsfield (Monrovia) en 2003**

<i>Vol</i>	<i>Date d'arrivée à Monrovia</i>	<i>Origine</i>	<i>Date de départ de Monrovia</i>	<i>Destination</i>	<i>Numéro d'immatriculation</i>	<i>Type d'appareil</i>	<i>Cargaison^a</i>
ACP 801	23 mai	Téhéran via Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne)	24 mai	Sharjah	5X-AMU (Ouganda)	B-707	Armes et munitions
ACP 802 ^b	15 juin	Téhéran via Mitiga (Jamahiriya arabe libyenne)	16 juin	Kinshasa	9G-LAD (Ghana)	B-707	Armes et munitions ^c
ACP 804	18 juin	Kinshasa	18 juin	Lagos	9G-LAD (Ghana)	B-707	Armes et munitions ^c
ACP 801	7 août	Téhéran via Syrte (Jamahiriya arabe libyenne)	7 août	Lagos	9G-LAD (Ghana)	B-707	Armes et munitions (22 tonnes) ^d
IRQ 1162	19 mars	Téhéran via Syrte (Jamahiriya arabe libyenne)	21 mars	Khartoum	EP-TJI [Iran (République islamique d')]	IL-76	Armes et munitions
IRQ 1163	10 avril	Téhéran via Khartoum	11 avril	Khartoum	EP-TQI [Iran (République islamique d')]	IL-76	Armes et munitions
IRQ 1164	2 mai	Téhéran via Cotonou	3 mai	Nairobi	EP-TQJ [Iran (République islamique d')]	IL-76	Armes et munitions

^a Cargaison supposée, sauf dans le cas du vol ACP 801 du 7 août.

^b À l'arrivée du vol ACP 802, le 15 juin, après le déchargement des armes, les autorités libériennes ont demandé à l'équipage de se rendre en République démocratique du Congo pour un autre chargement. L'avion a quitté Monrovia à destination de Kinshasa le 16 juin à 16 h 35 et est revenu le 18 juin à 7 h 35. L'équipage a été conduit au Royal Hotel du fait que le déchargement devait avoir lieu de nuit.

^c Sur la base également des déclarations de l'équipage.

^d Armes saisies par l'ECOMIL à l'aéroport international de Robertsfield.